



Aurignac, le 05 janvier 2013

Objet : Convocation Conseil Communautaire.

Madame, Monsieur,

Je vous informe que le Conseil Communautaire se réunira le **mardi 15 janvier prochain à 20 h 30 à la CCCA.**

L'ordre du jour est le suivant :

- Approbation du PV de l'AG du 13 décembre 2012,
- CFE (délibération),
- PLU intercommunal,
- ALAE,
- Musée-Forum,
- Réforme territoriale,
- Questions diverses.

Comptant sur votre présence, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,

Jean-Luc GUILHOT



PROCES-VERBAL
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 15 JANVIER 2013

Etaient présents :

<u>Alan :</u>	Jean-Luc Guilhot Progreso Delgado Jean-Luc Soudais Jean-Luc Bourgois
<u>Aulon :</u>	Michel Fitte
<u>Aurignac</u>	Jean-Michel Losego Claude Soula Daniel Bernadets Nicole Cistac
<u>Bachas :</u>	Marcel Bergès
<u>Benque :</u>	Pas de délégué
<u>Boussan :</u>	Patrick Boube Marie-Jo Labat
<u>Bouzin :</u>	Jean-Luc Cayuela (délégué suppléant remplaçant Alain Passament Olivier Boyer
<u>Cassagnabère Tourmas :</u>	Bernard Discors Danièle Luthringer Jean-Pierre Jouffreau Joël Maribon-Ferret
<u>Cazeneuve- Montaut :</u>	Josiane Tesser Robert Blanc
<u>Eoux :</u>	Monique Rey Didier Barthe
<u>Esparron :</u>	André Massarin Jean-Claude Lajous
<u>Latoue :</u>	Jacques Féraut Pierre Bosc Christian Saux
<u>Montoulieu Saint-Bernard :</u>	Camille Sors
<u>Peyrissas :</u>	Pas de délégué

Peyrouzet : Philippe Lagrange
Saint-André : Eliane Raulet
André Fort (délégué suppléant remplaçant Jean de Galard)

Saint-Elix
Séglan : Danièle Ader

Samouillan : Michel Chrétien

Terrebasse : Francis Dignat
Thomas Faure

Etaient excusés :

Aulon : Roger Faure
Marie-Luce Gaspin

Benque : Jean-Claude Lasserre

Samouillan : Jean Mauruc

Etaient absents :

Aulon : Georges Brangé

Aurignac : Aymeric Coujou
François Esquerré
Jean-Pierre Valliere
Bernard Dreher
Nicole Samouillan
Jean-Marc Viguié

Bachas : Thierry Vigneaux

Benque : Arnaud Landemaine

Latoue : Serge Labeda

Montoulieu : Jean-Pierre Jacquemart

Peyrissas : Didier Fréchou
Marilyne Vinsonneau

Peyrouzet : Michel Signu

Présents : 35

Excusés : 4

Absents : 14

TOTAL : 53

Monsieur le Président demande à l'ensemble des délégués présents de bien vouloir respecter une minute de silence à la mémoire de Jean-Michel Suspène, délégué de la commune de Saint-Elix Ségla, décédé.

Monsieur Thomas Faure est nommé secrétaire de séance.

Le procès-verbal de l'AG du 13 décembre 2012 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée l'autorisation de rajouter deux délibérations à l'ordre du jour concernant :

- une convention avec la Communauté de Communes du canton de Saint-Martory pour la réservation de 7 places à la crèche de Saint-Martory,
- une convention avec la société SACPA pour la capture et la gestion des animaux errants ou morts.

I. Contribution Foncière des Entreprises (CFE) :

Monsieur le Président fait part de la possibilité qu'offre la loi de modifier les bases de CFE pour 2013.

La loi propose 4 tranches :

- Entre 206 € et 6102 € pour un chiffre d'affaire > 250 000 €,
- Entre 206 € et 4084 € pour un chiffre d'affaire compris entre 100 000 € et 250 000 € ;
- Entre 206 € et 2065 € pour un chiffre d'affaire < 100 000 € (avec possibilité de dégrèvement de 50% pour un chiffre d'affaire < 10 000 €).

Les propositions du Bureau sont les suivantes :

- CA > 250 000 € : base à 2 000 €
- CA entre 100 000 € et 250 000 € : base à 1 000 €
- CA < 100 000 € : bases à 500 €
- Application des 50% de dégrèvement pour les CA < 10 000 €, soit : base à 250 €.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

II. Convention Communauté de Communes du canton de Saint-Martory :

Une proposition nous est faite par cette intercommunalité de réserver 7 places aux enfants du canton d'Aurignac à la crèche de Saint-Martory.

Le coût de fonctionnement s'élève à 3 500 € par enfant.

A ce jour, 7 enfants du canton d'Aurignac occupent déjà ces places.

Thomas Faure demande quelle est l'évolution de la petite enfance sur le canton et si l'on a avancé sur la question du RAM (Relais d'Assistantes Maternelles).

Monsieur le Président lui répond que les assistantes maternelles se regroupent dans le cadre de l'association des P'tits Lutins. Toutefois, elles sont actuellement à la recherche d'un local en vue de créer une MAM (Maison d'Assistants Maternelles).

Philippe Lagrange se demande comment il peut y avoir des places réservées sans que cela porte atteinte aux critères de sélection.

Francis Dignat fait remarquer que si la crèche de Saint-Martory souhaite accueillir des enfants d'un autre territoire, c'est que son projet était peut-être surdimensionné.

Jean-Michel Losego souligne que l'ouverture de la crèche de Salies du Salat a pu porter atteinte à celle de Saint-Martory.

Patrick Boube est d'avis qu'il faut un minimum d'effectifs pour créer une crèche et que le lieu de garde des enfants est très souvent lié au trajet de travail des parents.

Le Président énumère les enfants actuellement présents à la crèche, à savoir :

- Félicie Bonnemaïson- Fitte d'Aurignac,
- Enzo Broquère d'Aurignac,
- Hugo Danflous-Chartier d'Aurignac,
- Nathan Desmontais d'Alan,
- Charlie Hillman de Benque,
- Anaïs Moreau de Montoulieu Saint-Bernard,\$
- Charlotte Thong de Boussan.

La proposition de la signature d'une convention avec la communauté de Communes de Saint-Martory pour l'année 2013 à raison de 7 places et de 3500 € par place est soumise au vote :

Contre : 1
Abstention : 0
Pour : 34

La délibération est adoptée.

III. Convention société SACPA :

Monsieur le Président expose à l'Assemblée que le problème des animaux errants, notamment les chiens, est récurrent sur le canton.

Une société, la SACPA, est spécialisée dans l'enlèvement et la gestion des animaux vivants (errants) et morts.

Elle intervient en moins d'1 h 30, sur un simple appel téléphonique, et vient récupérer l'animal. Pour les animaux errants, cela fonctionne en fourrière (enlèvement des animaux, tatouage, vaccination et garde). Les animaux morts de moins de 40 kgs sont également enlevés.

Le coût s'élève à 1,21 € TTTC/habitant, soit 5 230 € au total pour la CCCA.

La société demande à avoir les coordonnées de chaque maire plus un autre contact par commune.

La SACPA intervient également pour la régulation des populations de pigeons (trois communes au moins se montrent intéressées par cette prestation : Alan, Aulon et Aurignac).

Le projet de convention avec la SACPA est mis au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

IV. PLU intercommunal :

Monsieur le Président informe les délégués présents que la commission d'enquête a émis un avis défavorable sur le projet de PLU intercommunal et un avis réservé pour la révision des schémas d'assainissement.

Il fait lecture d'une partie des conclusions du PLUI et note que deux éléments ont été rédhibitoires :

- Le fait que 12 maires sur 18 aient dénoncé le projet auprès de la commission d'enquête ;
- La prise illégale d'intérêt de la part de certains élus.

Monsieur Soula prend la parole et explique que cet avis négatif l'amène à formuler trois remarques :

1/ Tout d'abord, cet avis de la commission d'enquête et des services de l'Etat n'est pas une surprise en soi car les observations formulées précédemment précisaient déjà les divergences importantes sur la notion de surface totale des zones identifiées comme constructibles.

2/ Par ailleurs, les remarques faites sur certains points lui paraissent à l'évidence relever de la responsabilité du bureau d'études qui a, lui semble t-il, fait une analyse incomplète, voire assez superficielle du territoire sur certains points (le décalage entre le PADD et le zonage des zones constructibles en est un exemple).

3/ Enfin, et ce n'est pas rien, les observations concernant les nombreux élus, lui posent, à titre personnel, plusieurs questions. Cette attitude le surprend et le choque ; il a du mal à croire qu'il ait fallu attendre la commission d'enquête pour dénoncer quelque chose que les élus avaient souhaité au travers de ce document d'urbanisme.

A titre personnel, mais aussi en tant qu'élus du territoire, il ne se reconnaît pas dans ces attitudes qu'il dénonce et qui sont inacceptables.

Jean-Claude Lajous fait remarquer qu'à ce compte là, il ne faut plus d'élus qui soient paysans ou propriétaires !

Michel Chrétien avoue s'être quelque peu fâché lors de la réunion du Bureau. Il pensait que l'ensemble des maires était soudé sur le sujet et prend ce changement d'attitude comme une trahison..

Par contre, il y a des prises de position de la commission qui le dérangent fortement. Il pense malgré tout qu'il faut continuer mais tout en étant beaucoup plus lisible ou

visible lors des concertations. Il déplore que certains conseillers n'aient même pas lu le document.

Philippe Lagrange constate que le rapport de la commission d'enquête est totalement à charge, rempli d'erreurs, contestable et non constructif.

Patrick Boube ne souhaite pas que la presse se fasse l'écho de l'échec du PLUI du canton d'Aurignac au vu de la prise illégale d'intérêt. La commission d'enquête n'est visiblement pas neutre. Il constate que l'on a pêché par manque de concertation mais se pose la question du sérieux du cabinet d'études.

Jean-Claude Lajous se fait écho des agriculteurs en précisant que leur mécontentement provenait exclusivement de la classification des zones N qu'ils trouvaient beaucoup trop importantes par rapport aux zones A.

Didier Barthe approuve cette position et ajoute que l'avis de la Chambre d'Agriculture (qui trouvait qu'il y avait beaucoup trop de zones N) n'a pas été pris en compte.

Monique Rey explique qu'effectivement, dans les réunions de travail organisées sur son secteur, soit 4 communes rassemblées, elle s'est impliquée à travailler essentiellement sur les zonages d'urbanismes et à réfléchir sur le règlement à établir. Elle précise avoir maintes fois demandé des explications sur les différents zonages et elle veut être rassurée que ces zonages n'aient pas des impacts sur l'agriculture. Elle reconnaît que pour sa part, la partie sur l'aménagement du territoire n'a pas été traitée au vu de l'importance de ses conséquences. Elle évoque les difficultés rencontrées par quelques Conseils Municipaux pour leur implication dans ce projet. Elle souhaite que cessent toutes polémiques afin de poursuivre le débat dans la sérénité.

Pierre Bosc regrette fortement que le document n'ait pas été communiqué aux délégués avant ce soir. Cela trahit selon lui un réel manque de confiance.

Michel Fitte ne voit que deux solutions au problème : soit on n'accepte pas le rapport de la commission d'enquête et on le conteste, soit on accepte le verdict et on essaie de modifier le PLUI en conséquence.

Il assume par ailleurs avoir lui-même contesté la classification des zones N et des zones A.

Francis Dignat constate que, concernant le PLUI, la messe est dite. Il constate également qu'il y a eu un réel problème au niveau de la communication. Il va donc falloir développer cette communication et mieux informer le grand public. Si ce dossier est divulgué tel quel à l'extérieur, cela risque de créer des tensions.

Un autre problème est le sursis à statuer pour les certificats d'urbanisme et les permis de construire depuis le début du PLUI. La procédure que l'on va réenclencher va créer un nouveau moratoire. Il serait certainement pertinent d'en informer le sous-préfet et la DDT.

Bernard Discors se demande s'il est vraiment nécessaire de poursuivre la démarche du PLUI et si le RNU (Règlement National d'Urbanisme) ne pourrait pas, au final, suffire.

Patrick Boube lui répond que 160 000 € ont déjà été engagés, ce qui n'est pas rien. De plus, on ne repart pas complètement à zéro. Les études réalisées, même si elles doivent être amendées, pourront tout de même servir de base de travail pour la suite.

Michel Chrétien est d'avis d'écrire à la commission d'enquête afin de contester certains points du rapport.

Décision est prise, collégalement, de poursuivre la démarche.

Monsieur Leddet du cabinet d'étude Citadia ainsi que Monsieur Ceschin de l'ATD 31 seront rencontrés dans les jours à venir et une stratégie sera mise en place afin de relancer le document.

V. ALAE / ALSH :

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que la réforme relative aux rythmes scolaires doit être mise en place soit à la rentrée 2013, soit, au plus tard, à la rentrée 2014.

Il semble qu'une décision pour s'inscrire dans cette démarche dès 2013 soit préférable car une manne financière plus importante est dévolue aux collectivités qui anticiperont la démarche (*a fortiori* celles qui sont en ZRR).

Pour cela, une réunion est organisée avec l'ensemble des maires le mercredi 30 janvier à 9 h 30.

VI. Réforme territoriale :

Monsieur le Président présente rapidement la future réforme territoriale qui propose de réduire, entre autres, le nombre de conseillers municipaux dans les communes de moins de 500 habitants.

Beaucoup de parlementaires souhaitent diminuer le seuil de l'élection à la proportionnelle.

Cela génèrera également un nouveau mode de répartition des délégués communautaires.

La CCCA aura règlementairement 30 sièges et pourra bénéficier de 5 sièges supplémentaires en cas d'accord des élus entre eux.

Dans le meilleur des cas (35 sièges), 14 communes de la CCCA (celles qui ont moins de 200 habitants) se retrouveront avec un délégué titulaire (nécessairement le maire) et un délégué suppléant. Celles qui auront plus d'un délégué n'auront pas le droit d'avoir de délégué suppléant.

Les statuts de la CCCA devront ainsi être modifiés, le Bureau tel qu'il est aujourd'hui supprimé, le nouveau « Bureau » devant comprendre le Président et les Vice-Présidents.

VII. Consultation épareuse :

Monsieur le Président informe l'Assemblée qu'il s'avère nécessaire de remplacer le tracteur porteur de l'épareuse.

Le devis connu à ce jour s'élève à 69 000 € HT (pour une reprise de l'ancienne à hauteur de 30 000 €). Il s'agirait de délibérer afin de demander la subvention au Conseil Général de la Haute-Garonne.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé , la séance est levée à 23 h 50.